



Réf. Farde e-Assemblées : 2381494

N° OJ : 75

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/01/2021

Objet : Appel à projets "Dispositif d'Accrochage Scolaire".- Renforcement pour la période 2020-2021.- Convention entre la Ville et la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle Loi communale ;

Vu l'appel à projet « DISPOSITIF D'ACCROCHAGE SCOLAIRE » – Renforcement 2020-2021 de Perspective Brussels ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 décembre 2020 relative à l'octroi de subventions en faveur des projets du Dispositif d'Accrochage Scolaire pour la période 2020-2021 ;

Considérant que Perspective Brussels a informé les établissements concernés par courrier daté du 9/12/2020 des montants de subsides octroyés pour leurs projets respectifs ;

Considérant que la présente convention a pour objet de régler les modalités de la mise à disposition de la Ville de Bruxelles d'une subvention de la Région d'un montant de 47.151 EUR à enregistrer en recette à l'article 70008/48501 du budget ordinaire 2021 ;

Vu l'avis de la Section Instruction publique,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Approuver la convention de mise à disposition d'une subvention de la Région d'un montant de 47.151 EUR conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 décembre 2020.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)